

Les équipières de Châtillon/Chalaronne s'engagent à servir Jésus dans le « pauvre » en suivant l'exemple de St Vincent de Paul au sein de l'association qu'il a fondée.

Le 8 décembre 1617 à Châtillon les Dombes, dans la chapelle de l'hôpital de la ville, la première confrérie de la Charité est érigée canoniquement. Vincent de Paul, curé de la paroisse, remet aux Dames, « servantes des pauvres », le règlement de la confrérie.

Le 7 décembre 2018 à Châtillon sur Chalaronne, dans la chapelle du centre culturel (sur l'emplacement de l'ancien hôpital), 20 équipières de l'équipe St Vincent, s'engagent solennellement au cours de la messe paroissiale présidée par M. le Curé, le P. Dominique Blot.

Après l'homélie, chacune est invitée à s'avancer devant l'autel pour recevoir la charte de l'équipière et lire toutes ensemble à haute voix la prière d'engagement. Puis l'une après l'autre elles signent la charte et le registre d'engagement sur l'autel.

« Beaucoup d'émotion, des « frissons », des larmes ». « Ambiance chaleureuse, familiale ». « Moment solennel ». « Nous avons senti la présence de l'Esprit Saint ». « Cela nous a fait prendre davantage conscience de notre responsabilité d'équipières et a mis en évidence le caractère officiel de notre engagement ». « Il était beau que nous soyons toutes là rassemblées en ce lieu »

Ces mots sont ceux des équipières de Châtillon s'exprimant sur le vécu de cet engagement, au cours de la réunion mensuelle d'équipe qui a eu lieu ce même vendredi 7 décembre après un repas partagé convivial.

Ce temps fort fut en effet pour l'équipe St Vincent, un moment de communion fraternelle intense.

Nous avons préparé ensemble cette démarche d'engagement au cours des mois précédents.

Le 8 décembre 2017, lors de la messe de clôture du « Jubilé des 400 ans », chacune des équipières de Châtillon recevaient avec émotion, des mains de Monseigneur Pascal Roland, évêque du diocèse Belley-Ars, une copie du règlement de la Confrérie de la Charité que Vincent avait remis aux Dames exactement 400 ans auparavant.

Ce don ne pouvait pas être que symbolique et rester sans suite. Ainsi l'équipe a travaillé sur ce règlement « originel » en se posant la question : « Que nous enseigne-t-il pour notre mission aujourd'hui en 2018 ? ». Et ainsi à partir de la source, les équipières ont élaboré leur charte actuelle en tenant compte des recommandations de la Fédération Nationale des Equipes St Vincent à laquelle nous sommes rattachées.

Pour être prêtes à nous engager à la suite de St Vincent et des premières Dames de la charité, nous avons été accompagnées par le P. Blot, aumônier de notre équipe. Nous avons ainsi réfléchi sur le lien entre d'une part notre engagement et notre baptême et d'autre part notre engagement et notre mission, les 2 thèmes de notre promesse d'engagement. Avec la grâce de Dieu, nous avons pu ainsi nous engager librement, en vérité, dans la paix et la confiance, par Amour.

Les équipières seront invitées à renouveler cet engagement chaque année à cette période.

Le Seigneur s'est engagé en premier et s'engage toujours, Il nous ouvre le chemin. Notre engagement dans l'équipe, réponse à un appel individuel, manifesté par le désir de servir les « plus pauvres », donne forme à notre vie de baptisés, nous implique concrètement pour faire rayonner l'AMOUR, nous fait participer à l'œuvre de Dieu.

Cet engagement, nous avons bien sûr à le vivre, ensemble, avec St Vincent, dans l'Église. Nous n'avons pas à copier St Vincent mais à être habité par le même esprit et comme lui, à professer notre foi en agissant envers les « pauvres » « Jésus se manifeste et viens à notre rencontre à travers le pauvre »

Que cet engagement, soit la rampe de lancement qui nous fasse avancer dans notre vie spirituelle et donc qui nous conduise à être toujours davantage amies de St Vincent, des pauvres, de Jésus.

« Chaque matin nous sommes invitées à remettre notre engagement entre les mains du Seigneur, avec la Vierge Marie »